

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 873

**Rubrik:** Egalité entre hommes et femmes

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# De la parole aux actes

■ (jd) Six ans après l'introduction du principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans la Constitution, les réalisations concrètes sont encore rares, trop rares même. Certes, le droit matrimonial a été révisé dans le sens de l'égalité des rôles au sein de la famille, mais en matière sociale et dans le domaine du travail on est encore loin du compte.

Le Parlement ne paraît pas particulièrement préoccupé par la concrétisation du principe d'égalité: lors de la session de printemps, le Conseil national a refusé d'exiger du Conseil fédéral des rapports réguliers sur la question; il a également rejeté l'idée d'une loi contre les discriminations, comme il avait précédemment refusé de légiférer sur l'égalité des salaires.

## Impulsions gouvernementales

Le gouvernement pour sa part ne reste pas inactif: l'administration étudie la situation salariale sur le marché du travail et les critères permettant de comparer différentes tâches. Et il n'est pas impensable que les autorités admettent dans un avenir proche

la nécessité de légiférer; en effet la voie judiciaire s'est révélée décevante jusqu'à présent: les femmes craignent à juste titre de perdre leur emploi si elles recourent au juge pour faire valoir leur droit à l'égalité de salaire, et les juges se sont montrés timorés. Par ailleurs le Conseil fédéral a annoncé pour l'an prochain la création d'un service au sein de l'Office fédéral de la culture, chargé de promouvoir l'égalité.

Le combat pour l'égalité de salaire est certes important, mais il ne doit pas cacher une exigence plus fondamentale encore, à savoir l'égalité d'accès à toutes les fonctions de la vie professionnelle. Seule la réalisation de cette égalité donnera tout son sens à l'égalité de rémunération. On sait en effet que les femmes actives

professionnellement (36% des actifs) occupent surtout des positions inférieures.

Dans le domaine de l'égalité, les règles de droit sont importantes mais elles ne suffisent pas à elles seules à faire évoluer la réalité. D'où l'importance que des entreprises et des administrations établissent des programmes d'action afin d'ouvrir la voie, de montrer concrètement les possibilités de promouvoir l'égalité dans le monde professionnel, mais aussi de mettre en évidence les difficultés et les résistances.

## Le rôle des entreprises

Il y a une année, un comité de dix personnes (voir encadré) s'est constitué en Suisse alémanique pour promouvoir cette idée. A noter que la conjoncture économique devrait faciliter la promotion de l'égalité puisque le marché du travail est actuellement tendu: un argument qui ne peut laisser indifférentes les entreprises et qui ne peut que les encourager à mieux utiliser des capacités humaines sous-employées.

Le comité s'est adressé à 80 entreprises connues pour leur capacité d'innovation, à l'administration fédérale et aux administrations cantonales et des villes. Ces employeurs ont été invités à participer à la concrétisation de l'art. 4, al.2 de la Constitution en intégrant dans leurs objectifs d'entreprise la promotion de l'égalité, en désignant des personnes responsables de cet objectif et en prenant les mesures adéquates.

## Démarrage modeste

317 réponses positives ont été enregistrées; parmi elles toutes les grandes banques, les trois multinationales de la chimie, des entreprises des secteurs des machines, de l'informatique, de l'alimentation, de la distribution, deux cantons, une ville, la Confédération et le CICR. Le comité d'initiative examine les programmes d'action, organise des échanges d'informations entre les responsables de l'égalité dans les entreprises. Il y a deux jours, il a organisé un séminaire à Zurich où les différentes actions réalisées ont été présentées.

## Six hommes et six femmes pour l'égalité

Les membres du comité "Taten statt Worte" (des faits au lieu de paroles)

Ulrich Bremi, conseiller national radical et entrepreneur,  
Rainer E. Gut, président du conseil d'administration du Crédit Suisse,  
Oscar A. Kambly, administrateur-délégué de Kambly,  
Arina Kowner, directrice du secteur culturel et social de Migros,  
Elizabeth Michel-Alder, rédactrice au *Tages Anzeiger Magazin*,  
Marc Moret, président du conseil d'administration de Sandoz,  
Lili Nabholz-Haidegger, avocate et présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines,

Anne Rüffer, publicitaire,  
Lilian Uchtenhagen, conseillère nationale socialiste, directrice Coop Zurich,  
Eberhard Ulich, professeur à l'EPFZ, Institut de psychologie de l'organisation et du travail,

et plus récemment pour la Suisse romande:

Claude Bonnard, conseiller national libéral et président de la Convention patronale de l'horlogerie,  
Yvette Jaggi, conseillère nationale socialiste et directrice des finances de la ville de Lausanne.

L'objectif pour cette première année est de tester des modèles de mesures qui puissent être adaptés par d'autres entreprises et administrations.

Cette action peut paraître quantitativement dérisoire. Mais elle n'en est qu'à ses débuts. En tablant sur l'engagement volontaire des entreprises les plus motivées, le comité espère susciter des expériences de qualité, forgées dans la pratique, qui de ce fait sont susceptibles de faire tache d'huile. Déjà en Suisse romande un groupe analogue vient d'être constitué à l'initiative de la présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, Christiane Langenberger-Jaeger.

## DP Magazin

■ Le numéro 32 (8 août 87) de l'excellent hebdomadaire *Tages Anzeiger Magazin* présente un reportage-portrait sur Domaine Public. Six pages dues à la plume de Heinz Heer et à l'objectif de Georg Stärk. DP a même les faveurs de l'éditorialiste Elisabeth Michel-Alder, qui voit dans ce petit journal alternatif, intellectuel et indépendant, un bien précieux pour le public suisse.

Le texte présente une vision un peu idyllique des choses. Malgré cela, le but semble atteint: faire connaître à nos concitoyens d'outre-Sarine un peu de ce qui se passe ici. DP tente de le faire en sens inverse depuis bientôt vingt-cinq ans. Merci donc au *Magi*.

## Rupture

Au mois d'août, je me venge.  
Je casse brutalement les liens  
qui nous unissent.  
Avec une joie voluptueuse.  
Je l'exclus, je l'ignore.  
Superbement.  
Lui s'en moque.  
Il sait bien que dès les premiers  
jours de septembre  
il me reprendra dans ses filets  
pour presque toute une année.  
Le temps.

Anne-Marie Bossy

## Le petit beurre de l'égalité

Depuis le 10 juillet, et chaque semaine, le *Tages Anzeiger Magazin* présente les projets et les réalisations d'une entreprise ou d'une administration en matière d'égalité. Déjà parus: Kambly, Crédit suisse, Sandoz, IBM suisse, canton de Thurgovie, administration fédérale..

L'exemple de la fabrique de biscuits Kambly:

**1. Horaire.** L'horaire quotidien, hebdomadaire et annuel est fixé individuellement en fonction des besoins du couple et de la famille. Il est possible de partager la place de travail et d'effectuer certains travaux à domicile.

**2. Prestations.** L'évaluation des postes de travail tient compte positivement des critères féminins. L'entreprise accorde un congé maternité prolongé et garantit la réintégration; un fonds patronal permet

d'améliorer la rémunération des mères qui désirent reprendre le travail d'abord à temps partiel.

**3. Politique du personnel.** L'entreprise facilite la réintégration des femmes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour des raisons familiales. Lorsqu'une place de cadre est à repourvoir, la priorité est donnée aux candidates. Egalité en matière de perfectionnement professionnel.

**4. Infrastructure.** Le restaurant de l'entreprise est ouvert aux familles du personnel. Kambly soutient les activités organisées par le personnel: crèches, transport des enfants et des employés, devoirs scolaires surveillés, ... L'entreprise propose à ses employés des cours de cuisine et de puériculture; elle aide les autorités et les institutions qui visent des buts analogues.

## Faut-il avoir peur des skinheads?

■ (*rééd*) On a pu les voir à l'œuvre sur les stades de football et plus récemment dans des manifestations à la mémoire de Rudolf Hess. Les "skinheads" (têtes de peau), ainsi nommés à cause de leur crâne rasé, ont la réputation d'être des gens de mauvaise compagnie.

Il y a quelques mois, la télévision française leur avait consacré un dossier. On pouvait les voir s'entraîner au combat de rue dans une galerie désaffectée du métro parisien. Devant les caméras, un des leaders du mouvement était venu exposer – le visage courageusement masqué – la "philosophie" de son action: "j'aime pas les nègres et les bougnoules, et ceux qui ne sont pas d'accord avec moi, je leur pisse à la raie". Il y aurait de quoi sourire si ces charmants jeunes gens ne passaient de temps en temps à l'action.

La révolte de l'imbécillité est-elle en train de se reconverter en force de frappe de l'extrême-droite politique? A en croire un dossier établi par la *Wochezeitung* (no 31 du 31.7.87.),

c'est chose faite dans notre pays. Des skinheads reconvertis dans l'action politique ont fondé il y a deux ans un "Nouveau front national", un mouvement qui recrute surtout en Argovie, à Bâle et à Schaffhouse. Convaincus de la supériorité de la race blanche, partisans de l'apartheid, ils militent pour la sauvegarde de la Suisse et de la nature. L'Action nationale (dont plusieurs d'entre eux sont membres) a proposé au Front un apparemment pour les élections fédérales.

Dans le même temps le nombre des agressions et des contre-manifestations dans le plus pur style nazi a augmenté de manière significative: passage à tabac de Tamouls, de punks, de gens de couleur, croix gammées peintes sur le domicile d'un militant du droit d'asile, dégâts dans un cimetière juif. Les coupables ne sont pas toujours identifiés, mais les arrestations opérées et les tracts laissés sur place montrent qu'il s'agit de groupes d'extrême-droite qui recrutent parmi les skinheads.